



Parc
naturel
régional
du Luberon

Territoire reconnu
Réserve de biosphère
Unesco
Géoparc mondial Unesco
Charte européenne
du tourisme durable
(Europarc)

Une autre vie s'invente ici

Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le

ID : 084-258402346-20220927-MOTION_2022_01-AU

MOTION

Objet : Motion de soutien au Collectif Sauve qui poule et à l'élevage avicole de plein air

L'an deux mille vingt-deux le 27 septembre, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 21 septembre 2022, se sont réunis à la Maison du Parc à Apt, sous la présidence de Dominique SANTONI.

- Le quorum était atteint avec 66 votants :
- 42 membres titulaires présents ;
- 6 membres suppléants présents
- 18 membres représentés.

Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Ghislaine PINGUET, Pierrette FRIMAS, Laurence LE ROY, Monique CHABAUD, Béatrice GRELET, Arlette LEROY, Bérengère LOISEL-MONTAGNE, Valérie PEISSON, Michelle WOLFF, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Sylvia STEINLE, Viviane DARGERER, Suzanne BOUCHET, Noëlle TRINQUIER, Claire ARAGONES

Messieurs Mickaël CAVALIER, Vincent DEMEYERE, Roland PETIET, Rémy LANDIER, Patrick PEYTHIEUX, Patrick COURTECUISSÉ, Philippe ANGELETTI, Alain FERETTI, Alessandro POZZO, Jacques GRANGIER, Serge VANNEYRE, Jacques MACHEFER, Jean-Pierre PETTAVINO, Jérôme PELLEGRIN, Jacques PENZA, Antoine SCADAMAGLIA, Bernard BRIFFAULT, François DUPOUX, Didier CHAMPOURLIER, Patrice VARAIRE, Gilles LANDRIEU, Paul COPETE, Marc BOTTERO, Jérémy REYNIER, Pierre EVEN, Claude BERTON, Théo FONTAINE, Georges BOTELLA, Jean-Pierre RICHARD, Jean AILLAUD, Pierre FISCHER

Avaient donné pouvoir :

Madame

Sabrina CAIRE à Madame Viviane DARGERER
Solange FOUVET à Monsieur Paul COPETE
Laurence DE LUZE à Monsieur Antoine SCADAMAGLIA
Michèle MALIVEL à Madame Laurence LE ROY
Charlotte CARBONNEL à Madame Viviane DARGERER
Jacqueline BOUYAC à Monsieur Jean AILLAUD
Solange PONCHON à Monsieur Jean-Pierre RICHARD
Marion MAGNA à Madame Dominique SANTONI
Catherine SERRA à Monsieur Pierre FISCHER

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex
Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • www.parcduluberon.fr

58 PARCS
NATURELS
RÉGIONAUX
EN FRANCE

Alpes, Ardennes, Armorique, Aubrac, Avesnois, Baie de Somme Picardie Maritime, Ballons des Vosges, Baronnies provençales, Bocles de la Seine Normande, Brenne, Brière, Camargue, Caps et Marais d'Opale, Causses du Quercy, Chartreuse, Corbières-Fenouillèdes, Corse, Doubs Horloger, Forêt d'Orient, Gâtinais français, Golfe du Morbihan, Grands Causses, Guyane, Haut-Jura, Haut-Languedoc, Haute-Vallée de Chevreuse, Landes de Gascogne, Livradois-Forez, Loire Anjou Touraine, Lorraine, Luberon, Marais du Cotentin et du Bessin, Marais Poitevin, Martinique, Massif des Bauges, Millevaches en Limousin, Montagne de Reims, Monts d'Ardèche, Morvan, Narbonnaise en Méditerranée, Normandie-Maine, Oise-Pays de France, Perche, Périgord Limousin, Pilat, Préalpes d'Azur, Pyrénées Ariégeoises, Pyrénées Catalanes, Queyras, Sainte-Baume, Scarpe-Escaut, Mont-Ventoux, Vercors, Verdon, Vexin Français, Volcans d'Auvergne, Vosges du Nord

Papier 100% recyclé

Monsieur

Pascal RAGOT à Monsieur Patrick COURTECUISSÉ
Marc DUVAL à Monsieur Serge VANNEYRE
Patrick MERLE à Madame Arlette LEROY
Jean-Pierre GERAULT à Monsieur Patrick COURTESUISSE
Fabien GERVAIS BRIAND à Madame Valérie PEISSON
Pierre POURCIN à Madame Valérie PEISSON
Jean-François LOVISOLO à Madame Noëlle TRINQUIER
Frédéric SACCO à Madame Claire ARAGONES
Christian CHIAPPELLA à Monsieur Pierre FISCHER

Etaient excusés :

Madame

Delphine CRESP, Karine MASSE, Mireille SUEUR, Catherine NOLLET, Yolande PRIMO, Béatrice TERRASSON,
Laurie SARDELLA, Elisabeth JACQUES, Elisabeth AMOROS

Monsieur

Sébastien TROUSSE, Richard KITAEFF, Thomas FIASCHI, Thierry GARCIN, Sylvain D'APUZZO, Antoine HEIL,
Michel GASQUET, Michel NOUVEAU, Georges FAUCOUNNEAU, Luc MILLE, Roland GIRAUD, Thierry
RICHARME

Etaient absents :

Madame

Hélène BLEUZEN, Valérie BARDISA, Valérie DELPECH

Monsieur

Jean-Luc MIOLA, Emmanuel LUTHRINGER, Béatrice VINCENT, Grigori GERMAIN, Jean-François DUBOIS,
Grégori BALLIN, Kévin ROLANDO, Christophe MADROLLE, Cyril JUGLARET, Christian GIRARD, Jean-Claude
OBERT

Etaient présents sans voix délibérative :

Madame Monique PAQUIN, Jeanne BENIHYA VERDE, Alexandra MATUSCAK

Depuis plusieurs années, pour prévenir les épidémies de grippe aviaire, des mesures sanitaires, dont la principale reste la claustration des animaux, sont imposées, au niveau national, sans distinction d'application territoriale. La claustration imposée fragilise, et met en péril l'élevage de plein-air. Ce mode de production, à petite échelle, préserve pourtant de la contamination et de la propagation de la grippe aviaire.

Éleveurs de plein-air, collectifs d'éleveurs et citoyens se mobilisent pour maintenir ce mode d'élevage et dénoncent la claustration dont seuls les élevages industriels peuvent se satisfaire puisqu'ils la pratiquent de fait.

Dans le Vaucluse, le collectif « Sauve qui Poule » alerte sur la situation sinistrée de la profession. La démarche est très largement soutenue par les AMAP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne) de Provence, pour promouvoir un mode de production " en plein air, respectueux de l'environnement et des animaux" et la défense d'une agriculture paysanne de proximité, à taille humaine, rémunératrice et répondant aux attentes des citoyens.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le

ID : 084-258402346-20220927-MOTION_2022_01-AU

Le sud-est est épargné par l'épidémie et la claustration est vécue comme inutile car, comme le précise l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) : « *les migrations ne sont pas suffisamment impactantes pour la diffusion des maladies car celles-ci découlent essentiellement de la concentration des volailles, du mode de production par la segmentation et la spécialisation de ces élevages intensifs et surtout des transports incessants pour satisfaire les besoins de cette industrie alimentaire.* »

La claustration imposée entrave tout projet d'installation dans cette filière « en crise ».

Au final, il existe une opposition forte entre les systèmes intensifs qui demandent l'enfermement et les éleveurs de plein-air qui le subissent (sans aide allouée pour adapter les bâtiments ; avec des pertes conséquentes : les animaux, de races rustiques et adaptées au plein-air se mangent entre eux par exemple). Une solution acceptable serait d'appliquer les mesures en fonction des diagnostics locaux et ainsi d'avoir une souplesse de réaction en fonction des menaces réelles et mesurées.

D'autres sujets font débat : les possibilités d'abattage et de transformation sur place / le suivi et les analyses de détection des salmonelles...

Face à ces constats et à la crise que traverse l'élevage avicole de plein-air :

Le Parc s'engage à suivre l'actualité de la profession ; à diffuser les informations auprès de ses instances et de ses partenaires ; à se mobiliser pour la survie de ce type d'élevage que le Parc et le Projet Alimentaire Territorial défendent pour la qualité des produits, la mise en vente en circuits courts, des modes respectueux de l'environnement, des exploitations à taille humaine et rémunératrice, une participation indispensable à la souveraineté alimentaire territoriale.

La Présidente

Dominique SANTONI

